



## Bulletin de veille législative

Déceler dans les projets ou propositions de lois et dans les travaux correspondant à leur préparation les textes de nature à avoir une incidence notable en matière politique dans le domaine de l'ordre naturel, des principes chrétiens, des libertés publiques et de l'expression du pays réel .

N°23– 12 juin 2012

### I) Les conséquences déterminantes des élections présidentielles et législatives

L'élection de François Hollande à la Présidence de la République s'est faite dans un pays majoritairement opposé aux thèmes véhiculés par le PS et ses alliés mais fatigué des promesses non tenues par son prédécesseur, de la politique menée, qui sur bien des points, était la même que celle de la gauche, des ministres venant directement du camp adverse nommés par Nicolas Sarkozy.

Le premier tour des législatives laisse augurer une majorité de gauche si les partis de droite ne se positionnent pas enfin et clairement sur des valeurs de protection de la famille, de défense des valeurs morales traditionnelles, de maîtrise de l'identité française et d'interventionnisme de l'État ne se trompant pas de cible<sup>1</sup>. Le deuxième tour se traduira par une victoire de la gauche si la droite ne met pas fin au piège tendu par les socialo-communistes depuis près de 30 ans de refuser toute entente électorale avec le Front national, et si celui-ci n'est pas piégé entre le choix de se maintenir pour poser le principe de son existence et progresser au plan électoral<sup>2</sup>, et de se désister pour un parti qui passe son temps à faire des déclarations calomnieuses à son encontre et à mettre en œuvre une politique le plus souvent contraire à celle pour laquelle il a été élu.

La veille législative reprend. Elle devrait cependant être facilitée par la transparence du programme socialiste et par un listage clair des mesures qu'il entend entreprendre. S'il fallait examiner avec soin les propositions de loi des parlementaires, même UMP, et être à l'affût d'un projet de loi contraire aux déclarations préélectorales du Président de la République, il n'en n'est pas de même avec un président socialiste. Il appliquera ou s'efforcera d'appliquer les mesures mortifères de son programme.

François Mitterrand a été élu sur un programme de 110 mesures<sup>3</sup>. François Hollande sur 60 engagements pour la France<sup>4</sup>.

---

1 un rétablissement des frontières nationales, au moins tant qu'une vraie régulation économique et humaine ne sera pas effectuée au plan communautaire.

2 quitte à faire passer un candidat de gauche

3 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083001601.html>

4 <http://www.parti-socialiste.fr/projet>

## **Le programme de 1981 se déclinait à travers 4 grandes thématiques :**

- I) *La paix : Une France ouverte sur le monde. Propositions 1 à 13 ;*
- II) *L'emploi la croissance sociale par la maîtrise de l'économie. Propositions 14 à 43 ;*
- III) *La liberté : des femmes et des hommes responsables. Propositions 44 à 104 ;*
- IV) *La France : un pays libre et respecté. Propositions 105 à 110.*

Les mesures du programme socialiste de 1981 relatives au renforcement international de la France dans le monde ( parties I et IV du programme) n'ont pas été mises en œuvre ou ont donné lieu à une politique qui s'est traduite par des effets contraires aux objectifs.

Les résultats économiques ou diplomatiques liés aux mesures appliquées des parties I, II et IV du programme n'ont pas été au rendez-vous et ont eu, au contraire, des conséquences néfastes pour la France . Les engagements du point III relatifs aux libertés publiques<sup>5</sup> se sont traduits par des résultats contraires aux promesses. Par contre, ceux de cette partie du programme relatifs à la révolution sociétale<sup>6</sup>, à l'immigration ont été méticuleusement appliqués et ont donné les résultats annoncés et/ou désirés.

**Le programme Hollande est bâti sur quatre thèmes**, tout aussi rassembleurs que celui de François Mitterrand et même moins politiquement marqués dans l'affichage. Autour de ces thèmes, très habilement choisis, il ne peut y avoir qu'une adhésion unanime:

- *Je veux redresser la France ;*
- *Je veux rétablir la justice ;*
- *Je veux redonner espoir aux nouvelles générations ;*
- *Je veux une République exemplaire et une France qui fasse entendre sa voix.*

La sous - thématique « *relancer la production, l'emploi et la croissance* » présente les mesures ou parties de mesures ci-après que le présent rédacteur de ce bulletin se doit de reconnaître comme particulièrement intéressantes:

- mesure 1 : création d'une banque publique d'investissement, aides aux PME à travers des fonds régionaux, autorisation aux régions de prendre des participations dans les entreprises stratégiques pour le développement local et la compétitivité de la France ;
- mesure 2 : aide aux PME renforcée avec un notamment un livret d'épargne industrie entièrement dédié aux PME et au montant doublé ;
- mesure 3 : orientation des aides publiques vers les entreprises investissant sur le territoire national, encouragement des grandes entreprises à relocaliser en France .

Il en est de même du volet intitulé « *je veux mettre les banques au service de l'économie* »:

- mesure 7 : séparation des activités des banques liées à l'investissement et à l'emploi de celles liées à la spéculation, interdiction aux banques françaises d'exercer dans des paradis fiscaux ;
- mesure 8 : rémunération du livret A garantie supérieure à l'inflation,plafonnement législatif des frais bancaires, encadrement du crédit à la consommation.

### **Pourtant, globalement, le programme va être désastreux pour la France avec :**

- une accentuation de l'immigration extra-européenne et des régularisations d'étrangers entrés ou restés illégalement sur notre territoire ;
- une accentuation du déficit public notamment au regard du coût engendré par l'immigration de personnes non qualifiées venant grossir le nombre des chômeurs ou des faux emplois publics<sup>7</sup>

<sup>5</sup> l'indépendance des juges, des journalistes etc...

<sup>6</sup> mesures en faveur de la contraception, de l'avortement, suppression de la peine de mort, etc...

<sup>7</sup> cf la mesure 34 avec la création de « 150 000 emplois d'avenir pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et l'action des associations, en

destinés à maquiller les chiffres du chômage, de l'abandon des mesures de réduction du nombre de fonctionnaires initiées sous le précédent Président de la République, de la décision de revenir à une retraite à 60 ans, des promesses en matière de construction, etc ;

-la mise en œuvre du programme sociétal, tout à fait conforme aux promesses :

- mesure 21 « *je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité* »<sup>8</sup> ;

- mesure 31 « *j'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels* » ;

- l'accentuation de la politique de laïcité ( mesure 47) : « *je proposerai d'inscrire les principes fondamentaux de la loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution en insérant à l'article 1<sup>er</sup>, un deuxième alinéa ainsi rédigé :* » *La République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et respecte la séparation des Églises et de l'État, conformément au titre premier de la loi de 1905, sous réserve des règles particulières applicables en Alsace et en Moselle* ».

A nous, quelle que soit l'issue de élections législatives, de nous organiser pour réveiller l'opinion en faisant appel au reste de convictions chrétiennes de notre peuple, et plus encore à son bon sens et aux principes de droit naturel.

## II) Les premières propositions de loi dans l'environnement des succès de la gauche.

Sans attendre le résultat des élections législatives, le Sénat, déjà sous majorité de gauche, travaille à faire évoluer la loi dans un sens particulièrement dangereux:

2.1)**Proposition de loi**<sup>9</sup> de Mme Brigitte Gonthier-Maurin, Cécile Cukierman et M Michel Le Scouarnec et plusieurs de leurs collègues, déposée le 23 mai 2012 sur le bureau du Président du Sénat, tendant à abroger les dispositions tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence.

2.2) **Proposition de loi**<sup>10</sup> de Mme Eliane Assassi, Nicole Cohen-Seat, M. Christian Favier et plusieurs de leurs collègues, déposée le 6 juin 2012 sur le bureau du Président du Sénat visant à supprimer le délit de séjour irrégulier et à exclure les bénévoles du champ d'application du délit d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers des étrangers en France.

2.3)**Proposition de loi**<sup>11</sup> de Rolland Courteau, sénateur, déposée à la Présidence du Sénat le 8 juin 2012 relative à l'assistance médicale pour mourir et à l'accès aux soins palliatifs

**Le texte, rappelle l'Alliance Vita**<sup>12</sup>, "Le texte de Roland Courteau reprend essentiellement celui de la proposition de loi socialiste et communiste débattue au Sénat le 25 janvier 2011, en y ajoutant un versant développement des soins palliatifs" que nous avons présenté dans un précédent bulletin.

### Article 1<sup>er</sup>

---

*priorité dans les quartiers populaire... »*

8 remarquons l'habileté du discours où le terme euthanasie est absent, où l'acte provoquant la mort est occulté sous les éléments de langage positifs : qui ne souhaiterait terminer dans la dignité ? Mais est-ce de façon naturelle, avec des soins palliatifs permettant de supporter une éventuelle souffrance, ou ici, de façon provoquée ?

9 <http://www.senat.fr/leg/pp11-554.pdf>

10 <http://www.senat.fr/leg/pp11-585.pdf>

11 <http://www.senat.fr/leg/pp11-586.pdf>

12 <http://www.alliancevita.org/2012/06/euthanasie-nieme-proposition/>

*Le chapitre préliminaire du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la première partie du code de la santé publique est complété par deux articles L. 1110-12 et L. 1110-13 ainsi rédigés :*

*« Art. L. 1110-12. - Toute personne, majeure non protégée, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit l'origine, lui causant des souffrances physiques ou psychiques qui ne peuvent être apaisées ou qu'elle juge insupportables, peut demander à bénéficier, dans les conditions prévues au présent titre, d'une assistance médicale pour mourir.*

*« Art. L. 1110-13. - Les professionnels de santé ne sont pas tenus d'apporter leur concours à la mise en œuvre d'une assistance médicale pour mourir.*

*« Le cas échéant, le médecin saisi d'une demande d'assistance médicale pour mourir notifie sans délai son refus au demandeur et l'oriente immédiatement vers un autre praticien susceptible de déférer à sa demande. »*

---

Le Président Sarkozy n'a pas répondu à l'attente des Français qui l'ont élu et a mené souvent une politique contraire à celle pour laquelle il a été élu. Le Président Hollande va poursuivre le mouvement en l'amplifiant probablement sous la pression de ses électeurs. Il est certain que si la droite s'est faite élire sur des promesses qu'elle n'a pas tenues, la gauche, elle, les tiendra.

Jean-Claude Philipot  
Délégué national de Civitas